



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 décembre 2023

Signature de l'arrêté fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a signé ce vendredi 29 décembre 2023 l'arrêté fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la région Nouvelle-Aquitaine. Le renouvellement de cette instance prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une nouvelle mandature de 6 ans, 2024-2030.

Quatre collèges composent cette assemblée :

- 1er collège – Entreprises et activités professionnelles non-salariées (58 membres)
- 2ème collège – Organisations syndicales représentatives des salariés (58 membres)
- 3ème collège – Organismes et associations concourant à la vie collective (58 membres)
- 4ème collège – Personnalités qualifiées (6 membres).

Comme prévu par les textes, une attention particulière a été portée à la parité entre femmes et hommes. Ainsi, la nouvelle assemblée comprend 47,7 % de femmes.

Le CESER est auprès du conseil régional et de son président, une assemblée consultative. Il représente la diversité de la société civile régionale organisée. Ses membres sont issus des mondes économique, social, environnemental, éducatif et associatif de la région. Il est obligatoirement saisi sur les documents budgétaires régionaux ainsi que sur les documents de planification. Il peut également l'être par le président du conseil régional pour des demandes d'avis ou d'études sur tout projet économique, social, culturel ou environnemental intéressant la région. Le CESER peut également, de sa propre initiative, se saisir pour émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région.

Le CESER sera installé en présence du préfet de région, Étienne GUYOT, le 23 janvier 2024.

Consultez l'arrêté sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/112462/842310/file/recueil-r75-2023-246-recueil-des-actes-administratifs.pdf>